

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**24 SEPTEMBRE 2015**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Rapport d'activité 2014  
de la Communauté de  
Communes Saint-  
Germain Seine et Forêts**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 28 septembre 2015  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 25 septembre 2015  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 septembre 2015

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services

  
Aline RIDET

L'an deux mille quinze, le 24 septembre à 21 heures, le  
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment  
convoqué par Monsieur le Maire le 17 septembre deux mille  
quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses  
séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY,  
Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame  
BOUTIN, Monsieur PIVERT, Monsieur AUDURIER\*,  
Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD,  
Madame CERIGHELLI\*\*, Monsieur LEBRAY, Madame  
PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX,  
Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur  
PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur  
MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame  
PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET,  
Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI,  
Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Monsieur  
VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT,  
Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur  
DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE,  
Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

\*Monsieur AUDURIER (sauf pour le dossier 15 F 00, les  
procès-verbaux des séances du 25 juin 2015 et 9 juillet 2015 et  
le compte-rendu des actes administratifs)

\*\*Madame CERIGHELLI (sauf pour le dossier 15 F 00, les  
procès-verbaux des séances du 25 juin 2015 et 9 juillet 2015, le  
compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 F 01,  
15 F 02 et 15 F 03)

**Avaient donné procuration :**

Madame RICHARD à Monsieur LAMY  
Monsieur COMBALAT à Monsieur SOLIGNAC  
Madame LANGE à Madame BOUTIN  
Madame VANTHOURNOUT à Madame NASRI

**Secrétaire de séance :**

Madame AGUINET

**OBJET** : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
SAINT-GERMAIN SEINE ET FORÊTS

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

*Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».*

En application de ces dispositions, le rapport d'activité de la Communauté de communes « Saint-Germain Seine et Forêts » pour l'année 2014 fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport tel qu'annexé à la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE du rapport d'activité 2014 de la Communauté de communes « Saint-Germain Seine et Forêts ».

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye

# COMMUNAUTE DE COMMUNES



Aigremont  
Chambourcy  
L'Etang-la-Ville  
Fourqueux  
Le Pecq  
Le Port-Marly  
Louveciennes  
Mareil-Marly  
Marly-le-Roi  
Saint-Germain-en-Laye

## RAPPORT D'ACTIVITE 2014



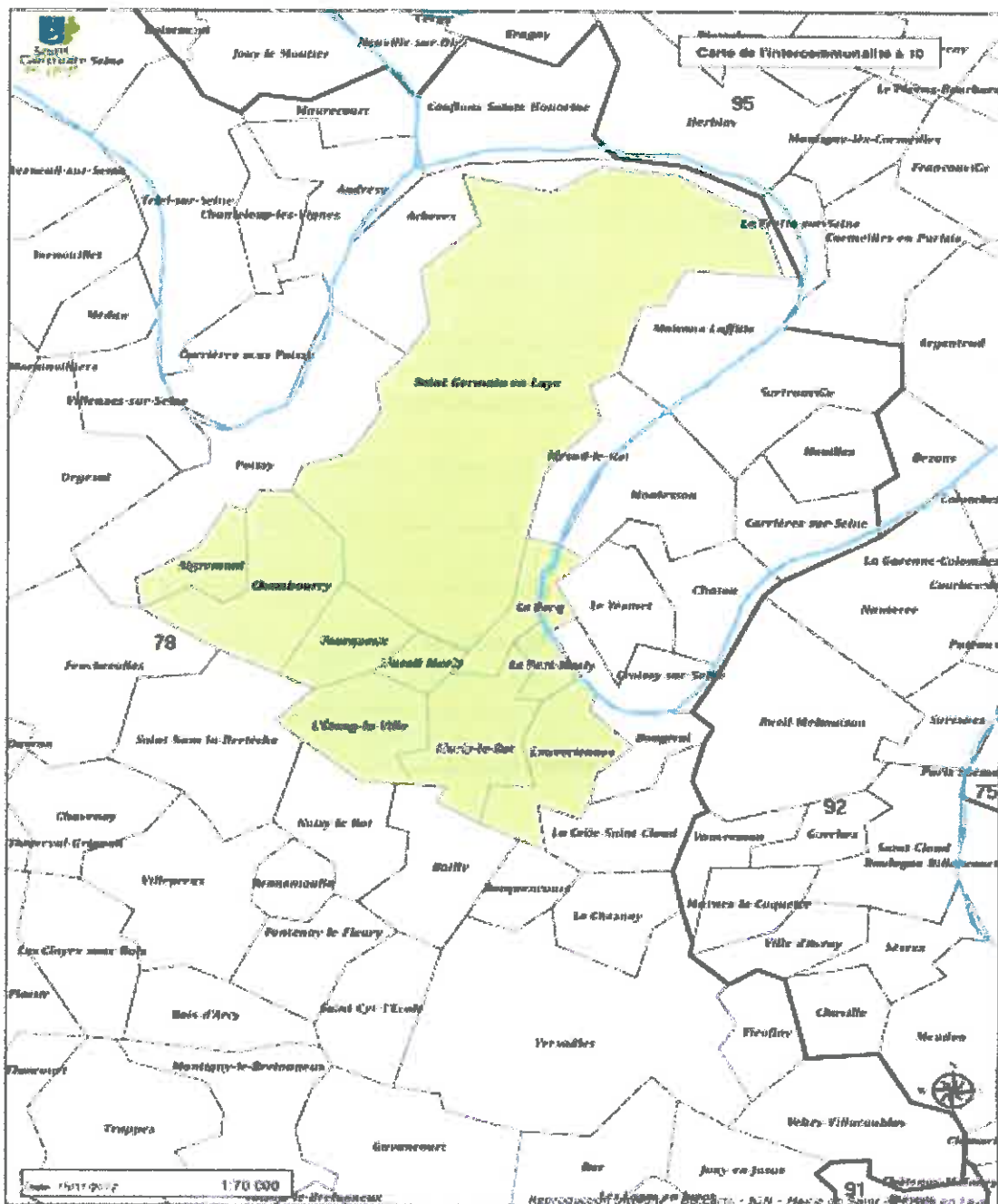
## Table des matières

1. Carte d'identité.....	4
1.1. Territoire .....	4
1.2. Historique.....	5
1.3. Elus .....	5
1.4. Caractéristiques du territoire.....	6
2- Les Moyens de la communauté de communes.....	7
3- Activités et résultats 2014.....	8
3.1. Activité administrative .....	8
3.2. Fiscalité et péréquation .....	9
3.3. Résultats.....	10
4. Faits marquants de l'année 2014.....	11
4.1. Les compétences retenues.....	11
4.2. Les études réalisées.....	12
4.4. Les particularités liées à la fiscalité.....	13
5. Les perspectives pour 2015 .....	13
5.1. L'évolution de l'intercommunalité et ses enjeux.....	13
5.2. Les structures d'accompagnement .....	14
5.3. Les moyens de la nouvelle communauté .....	14

# 1. Carte d'identité

## 1.1. Territoire

La Communauté de Communes Saint-Germain Seine et Forêts est composée de dix communes : Aigremont, Chambourcy, l'Étang-la-Ville, Fourqueux, Louveciennes, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Le Pecq, Le Port-Marly et Saint-Germain-en-Laye.



## 1.2. Historique

Cette communauté a été créée par l'arrêté préfectoral n° 2013212-0001 en date du 31 juillet 2013.

Le tableau ci-après récapitule la situation lors de cette décision.

<b>Communes</b>	<b>Population municipale au 1er janvier 2013</b>	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
Aigremont	1 099	2
Mareil-Marly	3 517	2
Fourqueux	4 085	2
L'Etang la Ville	4 769	2
Le Port-Marly	4 803	2
Chambourcy	5 872	3
Louveciennes	7 245	3
Le Pecq	16 496	6
Marly le Roi	16 614	6
Saint Germain en Laye	40 481	12
<b>Total</b>	<b>104 981</b>	<b>40</b>

## 1.3. Elus

La communauté est gérée par un conseil communautaire composé de quarante membres. L'année 2014 présente la particularité d'être une année de renouvellement des équipes municipales.

Le conseil communautaire mis en place en janvier 2014 a donc été renouvelé après les élections de mars 2014.

Monsieur Jean-Yves Perrot, maire de Marly-le-Roi a été élu président de la communauté.

Par dérogation aux règles du code général des collectivités territoriales, neuf postes de vice-présidents ont été créés (au lieu de huit selon la règle des 20% de l'effectif du conseil). Ainsi l'ensemble des communes est représenté au sein du bureau de la communauté de communes.

La liste des membres du conseil communautaire et des membres du bureau figure en annexe du rapport.

## 1.4. Caractéristiques du territoire

Les dix communes composant le territoire de cette nouvelle communauté présentent les caractéristiques suivantes :

- le territoire est fortement paysager : 8 750 hectares dont 75% ne sont pas urbanisés. La forêt représente à elle seule 5 233 hectares (1 700 pour la forêt de Marly-le-Roi et 3 533 pour celle de Saint-Germain-en-Laye). Le territoire dispose de 406 hectares d'espaces agricoles conservés.
- L'habitat est à faible densité, avec un prix de l'immobilier plutôt élevé. La mixité sociale est pourtant présente avec un taux moyen de logements sociaux de 16,87% mais avec des variations allant de 2,82% à 37% selon les communes.
- La ville centre est chef-lieu d'arrondissement, le secteur dispose de services publics nombreux et diversifiés.
- Ce territoire comporte de nombreux établissements scolaires de qualité dont la population inscrite déborde de celle des communes concernées. On peut bien sûr citer le Lycée International et des établissements d'enseignement supérieur comme l'Institut d'Etudes Politiques et le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES).
- Le patrimoine bâti est de qualité, de même que le patrimoine historique. Il comporte des secteurs sauvegardés et de nombreux édifices classés.
- Au niveau du tissu économique, la zone se caractérise par un ensemble commercial très diversifié ; on y recense 7 500 entreprises de tailles variables et 33 000 emplois. Pour autant l'aspect économique est un secteur où le potentiel de développement reste important.
- Le potentiel touristique est également important sur cette zone ; le parallèle est la nécessité de développer les possibilités d'hébergement.
- Quatre gares sont situées sur le territoire : Saint-Germain-en-Laye, Marly-le-Roi, l'Etang-la-Ville et Mareil-Marly. En complément, le réseau de bus, en direction de ces gares et en desserte urbaine, est important. Le réseau routier est dense et souvent saturé.

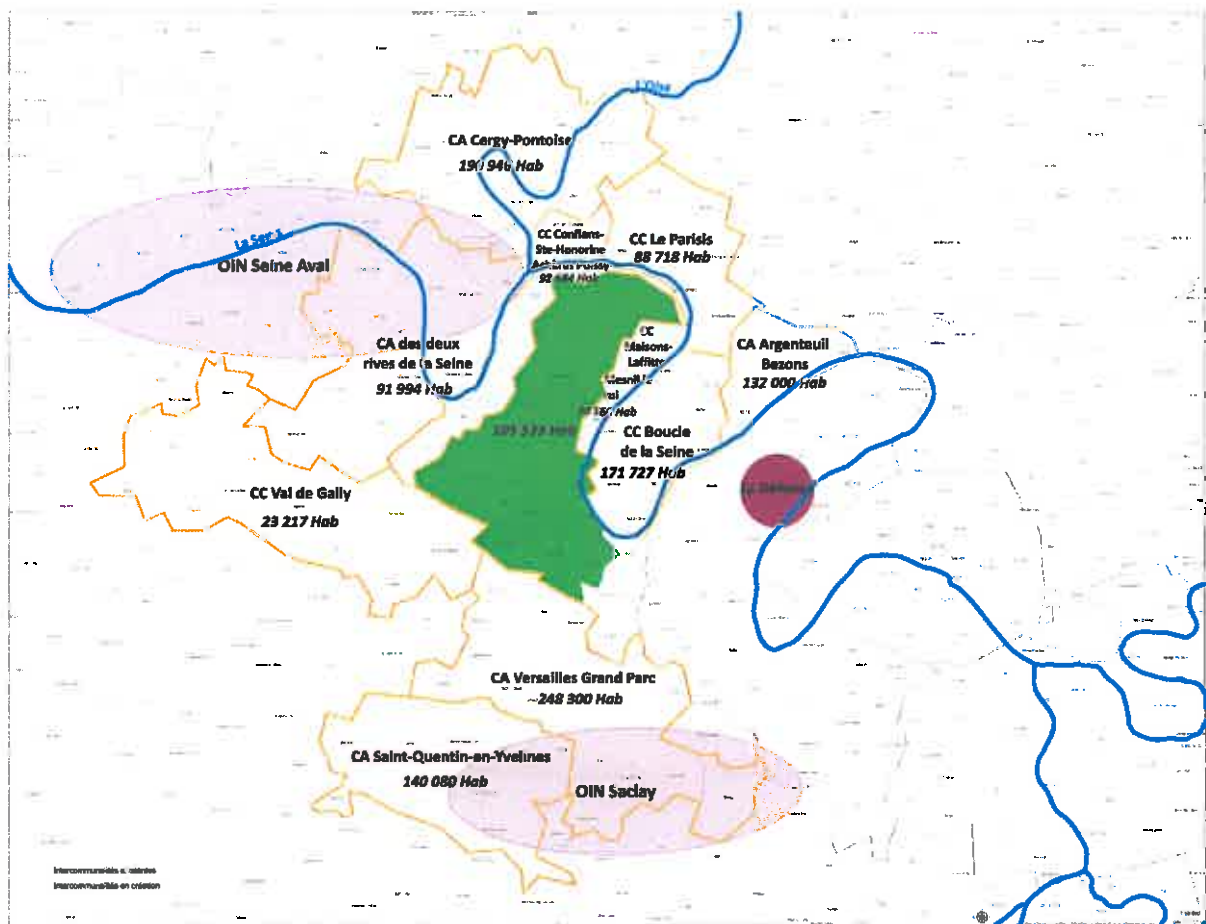
Dans les projets actuellement en cours, on peut citer :

- Le développement de la Tangentielle Grand Ouest,



- La ligne Paris-Normandie,
- EOLE,
- La A104,
- La plate-forme multimodale au nord du territoire.

La communauté de communes est idéalement située entre La Défense et la vallée de la Seine, appelée elle aussi à se développer.



## 2- Les Moyens de la communauté de communes

La communauté de communes a passé une convention de prestations de services et d'assistance avec la Ville de Saint-Germain-en-Laye. Cette formule a permis de disposer de compétences variées, sans alourdir anormalement le coût de fonctionnement et sans préjuger de l'avenir. Le coût pour l'année 2014 s'est élevé à 87 361,75 €.

En parallèle, un comité technique, composé des DGS (directeurs généraux des services) des villes membres a été créé, d'une part afin d'apporter toutes les connaissances de base

relatives aux communes (financières, techniques et juridiques), d'autre part pour assister les élus membres des instances de la communauté dans l'approche de ce nouveau fonctionnement et de ses particularités.

### **3- Activités et résultats 2014**

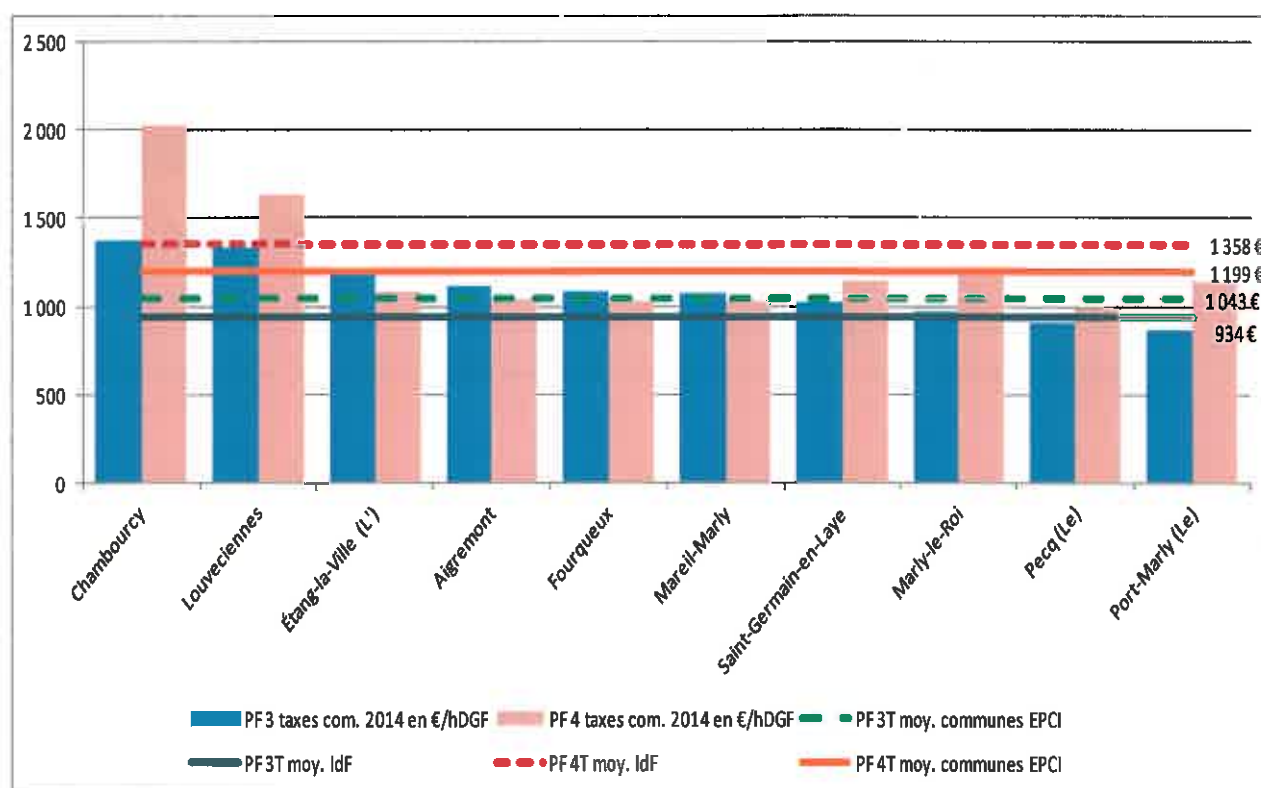
#### **3.1. Activité administrative**

En 2014, la communauté de communes a connu une activité administrative importante, liée à son installation mais aussi à la nécessité de renouveler ses instances, à la suite des élections municipales de mars 2014.

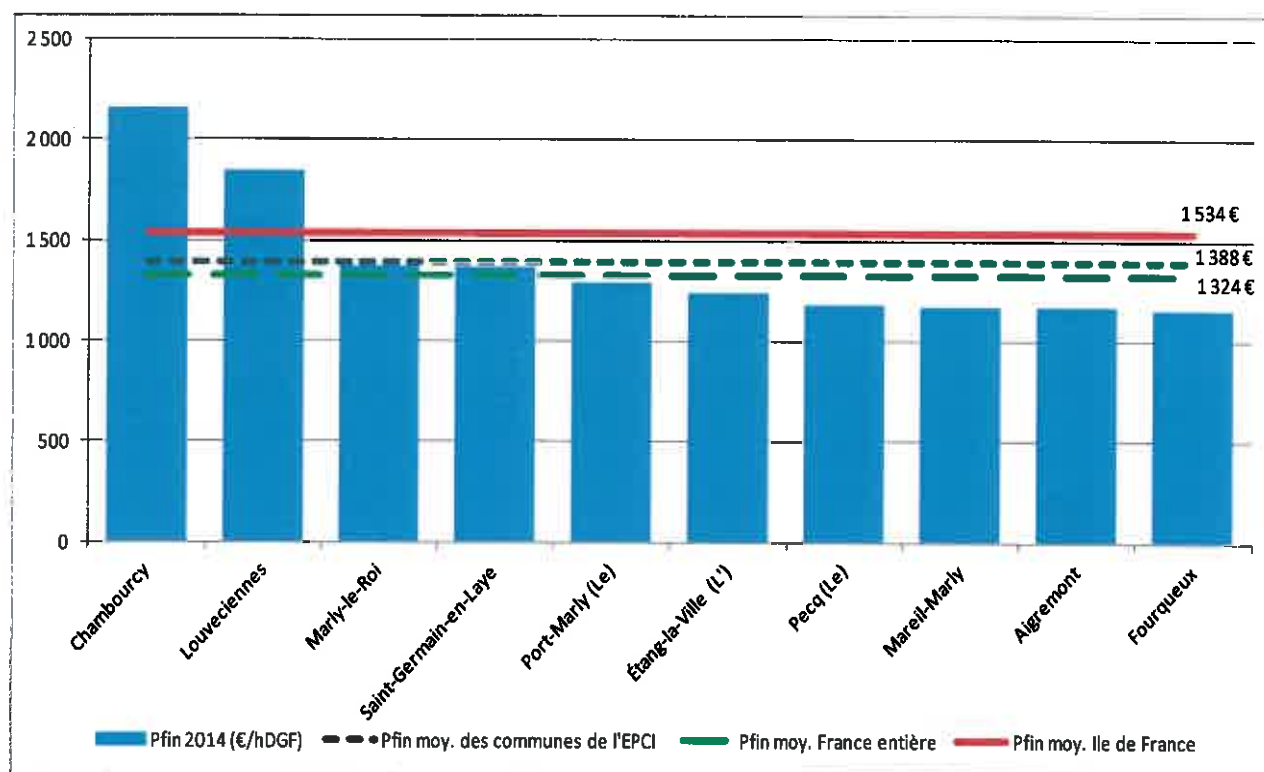
- ❖ Le conseil communautaire s'est réuni à six reprises,
- ❖ Le bureau s'est réuni à douze reprises.
- ❖ D'autres instances ont été créées en cours d'année :
  - Trois commissions permanentes,
    - la première s'occupe des finances, d'administration générale, des ressources humaines et d'assainissement,
    - la deuxième traite de l'aménagement de l'espace, des transports, de l'habitat et de l'environnement,
    - la troisième est consacrée au développement économique, au tourisme, à la culture et au sport.
  - Un comité de pilotage dont la mission essentielle était de préparer le passage en communauté d'agglomération et le transfert de la compétence « Transports » des communes à l'EPCI le 1er janvier 2015.
  - La Pré-Clect (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui s'est réunie à cinq reprises au cours de l'exercice 2014. Elle est constituée de deux représentants par commune, soit vingt membres au total. Le bureau est composé du Président, du Vice-président et de trois assesseurs. L'exercice 2014 a été consacré à la préparation du passage en communauté d'agglomération, la Pré-Clect ayant initié une réflexion sur la mise en place du mécanisme des attributions de compensation, en collaboration avec le cabinet financier Ressources Consultants.

### 3.2. Fiscalité et péréquation

- Le potentiel fiscal ménages 2014 (3 taxes) du bloc communal s'élève à 1 043 € par habitant, soit 11,6% de plus que la moyenne de l'Île-de-France (934 € par habitant), tandis que son potentiel fiscal total (4 taxes), d'un montant de 1 199 € par habitant, est inférieur de 11,7% à la moyenne d'Île-de-France (1 358 € par habitant) :



- Le potentiel financier d'une collectivité s'obtient en ajoutant à son potentiel fiscal la dotation forfaitaire (partie de la DGF) de l'année précédente. En 2014, le potentiel financier du bloc communal était de 1 388 € par habitant soit 4,8% de plus que la moyenne nationale (1 324 € par habitant), mais il était inférieur de 9,5 % à la moyenne d'Île de France (1 534 € par habitant). On constate que seules deux communes, Louveciennes et Chambourcy, ont un potentiel financier supérieur à la moyenne de l'Île-de-France.



- En 2014, la communauté de communes était, selon les règles du droit commun, contributrice au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à hauteur de 1 297 302 €. Ne disposant pas des ressources suffisantes, ce sont les communes membres qui ont pris en charge cette contribution, à l'exception d'un montant de 212 632 € correspondant à la prise en charge du FSRIF de Chambourcy et Louveciennes.

### 3.3. Résultats

Le Compte Administratif 2014 de la communauté de communes présente les résultats suivants :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	PREVISIONS	REALISATIONS	Taux d'exécution
DEPENSES	409 082,00 €	382 157,13 €	93,42 %
RECETTES	409 082,00 €	409 082,00 €	100 %

Soit un excédent de **26 984,87 €**.

2014 fut une année de mise en place de l'EPCI avec, essentiellement, des missions de réflexion et d'études en dépenses. La communauté n'a pas appelé de fiscalité additionnelle en 2014, la seule contribution reçue étant la dotation d'intercommunalité pour 409 082 €.

## **4. Faits marquants de l'année 2014**

La création de la communauté de communes n'est qu'une étape préalable à d'autres mutations territoriales : dans un premier temps, la transformation en communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2015 puis, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'élargissement prévu par la loi avec les communautés voisines (Boucle de la Seine et Maisons-Mesnil) et la commune de Bezons, pour atteindre un bassin de population d'environ 340 000 habitants.

### **4.1. Les compétences retenues**

Selon l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2013, la communauté de communes exerce les compétences suivantes :

#### **➤ Compétences obligatoires :**

- Aménagement de l'espace
- Elaboration d'une stratégie globale d'aménagement à l'échelon communautaire visant à assurer la cohérence du territoire et son développement,
- Elaboration d'un plan intercommunal des déplacements.
- Développement économique et touristique

#### **En matière économique :**

- Actions de promotions à l'échelon communautaire visant à renforcer l'attractivité économique du territoire,
- Création de pôles économiques d'excellence déclarés d'intérêt communautaire,
- Elaboration d'une politique d'intérêt communautaire participant à l'augmentation de l'offre d'emploi.

#### **En matière touristique :**

- Actions de promotions à l'échelon communautaire visant à renforcer l'attractivité touristique du territoire,
- Développement de la coopération entre les offices de tourisme,
- Valorisation des circuits touristiques et développement des circuits en lien avec la Seine et le forêt.

#### **➤ Compétences optionnelles :**

- Protection et mise en valeur de l'environnement

- Elaboration d'une stratégie d'intérêt communautaire pour un développement durable du territoire intercommunal,
- Animation et coordination des politiques d'intérêt communautaire liées à l'environnement
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

## 4.2. Les études réalisées

La communauté a commandé deux études au cours de l'exercice :

- Une étude financière et fiscale liée à la transformation en communauté d'agglomération, et destinée à établir un pacte financier et fiscal. L'objectif était de faire un état des lieux des finances de l'EPCI, identifier les sources de financement et d'économies possibles, déterminer les projets prioritaires sur le territoire, le tout, dans l'intérêt de l'ensemble des communes et de leur population, en respectant la stabilité de la pression fiscale,

- Une étude sur les transports, lancée en juin 2014, avec pour objectifs de mieux connaître l'offre de mobilité sur le territoire, de fédérer la population et les acteurs autour d'un projet porté par la communauté et d'esquisser des premières pistes d'évolution. Le marché a été attribué à la société TTK, pour un montant de 38 580 €.

Le comité de pilotage s'est réuni à cinq reprises et une consultation de la population a été réalisée par le biais d'une enquête « transport-mobilité » à l'échelle de l'intercommunalité du 6 au 30 septembre 2014.

Cette étude a mis en exergue les forces et faiblesses du territoire, l'importance de prendre en compte la modification à venir des structures territoriales et déterminé un certain nombre de pistes :

- Agir sur les réseaux Résalys et Entre Seine et Forêts,
- Agir sur les dessertes routières vers les territoires limitrophes,
- Proposer des alternatives « modes actifs »,
- Porter une vision commune des problématiques ferroviaires auprès du STIF et de ses opérateurs,
- Repenser la place de la voiture particulière.

#### **4.4. Les particularités liées à la fiscalité**

Le groupement en communauté de communes entraîne des modifications au niveau des impôts locaux et des dotations de l'Etat. La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, qui peut :

- en matière de fiscalité professionnelle, soit opter pour une fiscalité professionnelle unique (FPU) soit garder une fiscalité additionnelle en supplément de celle des communes,
- en matière « d'impôts ménages » (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) voter des taux pour une fiscalité additionnelle.

En 2014, la communauté de communes Saint-Germain Seine et forêts a opté pour une fiscalité additionnelle. Néanmoins, afin de ne pas alourdir la fiscalité des habitants des communes concernées, les taux ont été votés à 0.

Les EPCI perçoivent en plus une part de la DGF (dotation globale de fonctionnement) au travers d'une dotation d'intercommunalité. C'est une incitation financière réelle pour aider les communes à se regrouper et à regrouper leurs services.

#### **5. Les perspectives pour 2015**

##### **5.1. L'évolution de l'intercommunalité et ses enjeux**

Le 29 septembre 2014, le conseil communautaire délibérait pour transformer la communauté de communes en communauté d'agglomération ainsi que pour approuver les nouveaux statuts avec une modification de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire et un élargissement des compétences.

Ce nouvel EPCI va devoir étudier et résoudre un certain nombre d'enjeux :

- Sur le plan fiscal, la communauté d'agglomération passe sous le régime de la fiscalité professionnelle unique ce qui veut dire qu'elle percevra la fiscalité économique en lieu et place des communes membres. Ces dernières bénéficieront d'une garantie de ressources par le biais d'une attribution de compensation : ceci entraîne la nécessité de mettre en place une harmonisation progressive de la fiscalité entre les communes avec l'objectif de ne pas alourdir le poids de la fiscalité existante,

- Au niveau des transferts de compétences, évaluer les charges correspondantes ainsi d'ailleurs que les produits, ces charges se déduisant des reversements aux communes ; là aussi, l'objectif est de rendre le meilleur service à un coût optimisé,
- Pour l'élargissement des compétences, des études prospectives devront être réalisées, tant sur l'existant que sur les perspectives de développement,
- L'objectif global de cette évolution est de continuer à garantir un niveau de fiscalité stable, de permettre une optimisation des services et des moyens, et de garantir également l'équité fiscale sur le territoire de l'EPCI.

## **5.2. Les structures d'accompagnement**

- la CLECT (commission d'évaluation des charges transférées) doit poursuivre les travaux entamés par la pré-CLECT à partir de septembre 2014, en étudiant l'impact sur les finances communales des pertes de ressources liées aux transferts de fiscalité, ainsi que le niveau et la répartition de l'attribution de compensation qui sera proposée au vote de l'assemblée délibérante.
- La CIID (commission intercommunale des impôts directs) est appelée à se substituer aux commissions communales concernant l'impôt sur les entreprises : son rôle sera de définir des locaux types de référence et de donner son avis sur les nouvelles évaluations des services fiscaux.

## **5.3. Les moyens de la nouvelle communauté**

En 2014, la gestion de la communauté de communes a été assurée par les services de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la gestion de la communauté d'agglomération est reprise par la Direction des Syndicats Intercommunaux, structure mutualisée qui gère aussi les cinq syndicats intercommunaux ayant leur siège à Saint-Germain-en-Laye et qui dispose déjà de l'ensemble des compétences requises pour reprendre les dossiers de la communauté d'agglomération.



**ANNEXE 1 : Liste des membres du Conseil communautaire (au 31-12-2014)**

<b>Nom</b>	<b>Ville</b>
Monsieur Samuel BENOUDIZ	AIGREMONT
Madame Marie-Claude MEGE	AIGREMONT
Monsieur Pierre MORANGE	CHAMBOURCY
Madame Caroline DOUCET	CHAMBOURCY
Monsieur François ALZINA	CHAMBOURCY
Monsieur Daniel LEVEL	FOURQUEUX
Madame Elisabeth GUYARD	FOURQUEUX
Monsieur Jean-Yves BOUHOUD	L'ETANG-LA-VILLE
Madame Florence GENOUVILLE	L'ETANG-LA-VILLE
Madame Laurence BERNARD	LE PECQ
Monsieur Jean-Noël AMADEI	LE PECQ
Madame Frédérique MIOT	LE PECQ
Monsieur Alain TORET	LE PECQ
Madame Reine AIRAUDO	LE PECQ
Monsieur Pascal SIMONNET	LE PECQ
Madame Marcelle GORGUES	LE PORT-MARLY
Monsieur François ROUSSEL-DEVAUX	LE PORT-MARLY
Monsieur Pierre-François VIARD	LOUVECIENNES
Madame Florence ESNAULT	LOUVECIENNES
Monsieur André VANHOLLEBEKE	LOUVECIENNES
Madame Brigitte MORVANT	MAREIL-MARLY
Monsieur Bernard DUMORTIER	MAREIL-MARLY
Monsieur Jean-Yves PERROT	MARLY-LE-ROI
Madame Noella ARNAUDO	MARLY-LE-ROI
Monsieur Laurent RIBAUT	MARLY-LE-ROI
Madame Alexandra DUHAZE	MARLY-LE-ROI
Monsieur Benoît BURGAUD	MARLY-LE-ROI
Monsieur Jacques CHESNAIS	MARLY-LE-ROI
Monsieur Emmanuel LAMY	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Madame Marta De CIDRAC	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur Maurice SOLIGNAC	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Madame Mary-Claude BOUTIN	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur Philippe PIVERT	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Madame Isabelle RICHARD	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur Gilbert AUDURIER	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Madame Sylvie HABERT-DUPUIS	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur Arnaud PERICARD	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Madame Agnès CERIGHELLI	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Monsieur Pascal LEVEQUE	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Madame Anne GOMMIER	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**ANNEXE 2 : Liste des membres du Bureau communautaire (au 31-12-2014)**

<b>Nom</b>	<b>Titre Bureau</b>	<b>Ville</b>
Monsieur Jean-Yves PERROT	Président	MARLY-LE-ROI
Monsieur Emmanuel LAMY	1 <sup>er</sup> Vice-Président	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Madame Laurence BERNARD	2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	LE PECQ
Monsieur Pierre-François VIARD	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	LOUVECIENNES
Monsieur Pierre MORANGE	4 <sup>ème</sup> Vice-Président	CHAMBOURCY
Madame Marcelle GORGUES	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	LE PORT-MARLY
Monsieur Jean-Yves BOUHOUD	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	L'ETANG-LA-VILLE
Monsieur Daniel LEVEL	7 <sup>er</sup> Vice-Président	FOURQUEUX
Madame Brigitte MORVANT	8 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	MAREIL-MARLY
Monsieur Samuel BENOUDIZ	9 <sup>er</sup> Vice-Président	AIGREMONT

## ANNEXE 3 : LEXIQUE

### ➤ POTENTIEL FISCAL

C'est un indicateur de richesse fiscale (article L.2334-4 du CGCT) qui correspond à la somme que produirait les taxes directes si on appliquait aux bases communales le taux moyen d'imposition à chacune de ces taxes.

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal est un indicateur de la pression fiscale puisqu'il correspond au rapport entre le produit des taxes directes et le potentiel fiscal.

### ➤ POTENTIEL FINANCIER

Le potentiel financier est un indicateur de ressources plus large puisqu'il englobe les ressources fiscales et les dotations de l'Etat.

### ➤ DGF

Dotations globales de fonctionnement. Il en existe en fait 12 :

- 4 pour les communes,
- 2 pour les EPCI,
- 4 pour les départements,
- 2 pour les régions.

Elle se décompose en deux parts, une forfaitaire et une de péréquation.

### ➤ CET

La contribution économique territoriale remplace la Taxe Professionnelle (TP), à laquelle étaient soumises les entreprises et les personnes physiques ou morales qui exercent une activité professionnelle non salariée. La CET est composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

### ➤ FNGIR

C'est le fonds national de garantie individuelle de ressources qui compense les conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle et organise une péréquation entre les collectivités gagnantes et perdantes.

➤ **FPIC**

C'est le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales mis en place en 2012. Il s'appuie sur l'ensemble composé par l'EPCI à fiscalité propre et ses communes membres.

➤ **FSRIF**

Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France. Il a été créé en 1991 pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes (article L.2531-12 du CGCT). Y contribuent les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur au potentiel fiscal moyen par habitant des communes concernées. C'est donc un système de péréquation entre les communes.

➤ **IFER**

C'est l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux acquittée par les grandes entreprises de réseaux (énergie, électricité et transports). Cet impôt est partagé avec les départements et les régions.

➤ **FPU**

C'est la fiscalité professionnelle unique. Elle peut être choisie par les communautés de communes.

Elle est de plein droit pour les communautés d'agglomération et les communautés urbaines.

Elle regroupe la CET (CFE + CVAE), la TASCOT (taxe sur les surfaces commerciales) et l'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux).

➤ **CIF**

C'est le coefficient d'intégration fiscale qui permet de mesurer l'intégration d'un EPCI par le rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ORIGINAL**



Numéro SIRET: 200 040 046 00019

POSTE COMPTABLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**M 14**

**Compte administratif voté par nature**

**ANNEE 2014**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT-GERMAIN SEINE & FORETS**

**AIGREMONT / CHAMBOURCY / L'ETANG-LA-VILLE / FOURQUEUX /  
LOUVECIENNES / MAREIL-MARLY / MARLY-LE-ROI  
LE PECQ / LE PORT-MARLY / SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**



## SOMMAIRE

### **I- Informations et présentation générale**

**A/** Informations statistiques et fiscales

### **II- Présentation générale du budget**

**A1/** Vue d'ensemble

**A2/** Section de fonctionnement - Chapitres

Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

**B1/** Balance générale du budget - Dépenses

**B2/** Balance générale du budget - Recettes

### **III- Vote du budget**

**A1/** Section de fonctionnement - Détail des dépenses

**A2/** Section de fonctionnement - Détail des recettes

Présentation par fonction - Fonctionnement

**A1/** Présentation croisées par fonction - Vue d'ensemble - Fonctionnement

**A1/** Eléments du bilan - Présentation croisée par fonction - Fonctionnement:

Fonction 0 - Services généraux administrations publiques locales

Fonction 5 - Intervention sociales et santé

Fonction 8 - Aménagement et service urbain, environnement

**A1/** Présentation croisées par fonction - Vue d'ensemble - Investissement

**A1/** Eléments du bilan - Présentation croisée par fonction - Investissement:

Fonction 0 - Services généraux administrations publiques locales

Fonction 8 - Aménagement et service urbain, environnement

### **IV - Annexes**

Marchés conclus en 2014

Marchés clôturés en 2014

13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100



**INFORMATIONS ET  
PRESENTATION  
GENERALE**

1

2

...

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22

23

24  
25  
26  
27  
28  
29  
30

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
SAINT-GERMAIN SEINE ET FORETS**

**CA 2014**

<b>I-INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>A - INFORMATIONS STATISTIQUES ET FISCALES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale regroupée	108 944

Informations financières - ratios - EPCI non dotés d'une fiscalité propre et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus		Valeurs
1	Dépenses d'exploitation/dépenses réelles de fonctionnement	100,00%
2	Produits de l'exploitation et du domaine/recettes réelles de fonctionnement	0,00%
3	Transferts reçus/recettes réelles de fonctionnement	100,00%
4	Emprunts réalisés/dépenses d'équipement brut	0,00%
5	Encours de la dette	

Etat des garanties et dettes (art. L.2252-1 du CGCT)	Valeur	Pour mémoire : recettes réelles de fonctionnement
Total des annuités garanties à échoir dans l'exercice	-	
Annuité nette de la dette de l'exercice	-	409 082,00
Déduire : provisions pour garantie d'emprunts (c/144 + 1517)	-	

1  
 2  
 3  
 4  
 5  
 6  
 7  
 8  
 9  
 10  
 11  
 12  
 13  
 14  
 15  
 16  
 17  
 18  
 19  
 20  
 21  
 22  
 23  
 24  
 25  
 26  
 27  
 28  
 29  
 30  
 31  
 32  
 33  
 34  
 35  
 36  
 37  
 38  
 39  
 40  
 41  
 42  
 43  
 44  
 45  
 46  
 47  
 48  
 49  
 50  
 51  
 52  
 53  
 54  
 55  
 56  
 57  
 58  
 59  
 60  
 61  
 62  
 63  
 64  
 65  
 66  
 67  
 68  
 69  
 70  
 71  
 72  
 73  
 74  
 75  
 76  
 77  
 78  
 79  
 80  
 81  
 82  
 83  
 84  
 85  
 86  
 87  
 88  
 89  
 90  
 91  
 92  
 93  
 94  
 95  
 96  
 97  
 98  
 99  
 100

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	382 157.13	g	409 082.00
	Section d'investissement	b		h	

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	
	Report en section d'investissement (001)	d		j	

= =

TOTAL (réalisations + reports)	=a+b+c+d	382 157.13	=g+h+i+j	409 082.00
-----------------------------------	----------	------------	----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f		l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f		=k+l	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	382 157.13	=g+i+k	409 082.00
	Section d'investissement	=b+d+f		=h+j+l	
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	382 157.13	=g+h+i+j+k+l	409 082.00

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
-----------	---------	------------------------------------	-----------------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	174 450.00	164 542.13			9 907.87
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	217 632.00	217 615.00			17.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 000.00				17 000.00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>409 082.00</b>	<b>382 157.13</b>			<b>26 924.87</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>409 082.00</b>	<b>382 157.13</b>			<b>26 924.87</b>
<i>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</i>						
<b>TOTAL</b>		<b>409 082.00</b>	<b>382 157.13</b>			<b>26 924.87</b>
<b>Pour information</b> D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	409 082.00	409 082.00			
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>409 082.00</b>	<b>409 082.00</b>			
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>409 082.00</b>	<b>409 082.00</b>			
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>						
<b>TOTAL</b>		<b>409 082.00</b>	<b>409 082.00</b>			
<b>Pour information</b> K 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

# **BALANCE GENERALE**





<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	164 542.13		164 542.13
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	217 615.00		217 615.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>382 157.13</b>		<b>382 157.13</b>
	<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>			

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	409 082.00		409 082.00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	409 082.00		409 082.00
	<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>			

# FONCTIONNEMENT

18

19

20

21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

## III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>174 450.00</b>	<b>164 542.13</b>			<b>9 907.87</b>
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	950.00	4.87			945.13
+606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES	950.00	4.87			945.13
+6062	FOURNITURES NON STOCKEES	450.00				450.00
60623	ALIMENTATION	450.00				450.00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500.00	4.87			495.13
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	171 000.00	163 673.26			7 326.74
616	PRIMES D'ASSURANCES	1 000.00	489.51			510.49
617	ETUDES ET RECHERCHES	80 000.00	75 822.00			4 178.00
+618	DIVERS SERVICES EXTERIEURS	90 000.00	87 361.75			2 638.25
+6188	AUTRES FRAIS DIVERS	90 000.00	87 361.75			2 638.25
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	90 000.00	87 361.75			2 638.25
61884	DIVERSES PRESTATIONS					
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 500.00	864.00			1 636.00
+623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	2 500.00	864.00			1 636.00
+6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 500.00	864.00			636.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 500.00	864.00			636.00
62312	AVIS APPEL A LA CONCURRENCE					
+6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000.00				1 000.00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000.00				1 000.00
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>217 632.00</b>	<b>217 615.00</b>			<b>17.00</b>
- 73 -	IMPOTS ET TAXES	217 632.00	217 615.00			17.00
73923	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET TAXES					
73925	REVERSEMENTS SUR FNGIR	5 000.00	4 983.00			17.00
	FONDS DE PEREQUAT. DES RESSOURCES COMM. ET INTERCO	212 632.00	212 632.00			
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>17 000.00</b>				<b>17 000.00</b>
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 000.00				17 000.00
+653	INDEMNITES, FRAIS DE MISSION MAIRES ET ADJOINTS	17 000.00				17 000.00
6535	FORMATION	17 000.00				17 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b> (a)=011+012+014+65+656		<b>409 082.00</b>	<b>382 157.13</b>			<b>26 924.87</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+022</b>		<b>409 082.00</b>	<b>382 157.13</b>			<b>26 924.87</b>

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Mandats émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>		<b>409 082.00</b>	<b>382 157.13</b>			<b>26 924.87</b>

Pour information : D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
---	--

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice Montant des ICNE de l'exercice N-1 = Différence ICNE N - ICNE N-1	
--	--

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts	Titres émis	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
<b>74</b>	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>409 082.00</b>	<b>409 082.00</b>			
- 74 -	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	409 082.00	409 082.00			
7411	DOTATION FORFAITAIRE (DGF)	409 082.00				409 082.00
74124	DOTATION D'AMENAGEMENT DOTATION DE BASE DES GROUPEMENTS DE COMMUNES		409 082.00			-409 082.00
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013</b>		<b>409 082.00</b>	<b>409 082.00</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78</b>		<b>409 082.00</b>	<b>409 082.00</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>						

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>	<b>409 082.00</b>	<b>409 082.00</b>			
---	-------------------	-------------------	--	--	--

Pour information : R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	
--	--

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	





# **PRESENTATION PAR FONCTIONS**



# FONCTIONNEMENT

11 11

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## FONCTIONNEMENT

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT
<b>REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)</b>					
	<b>Total dépenses</b>	<b>382 157.13</b>	<b>217 615.00</b>	<b>125 962.13</b>	<b>38 580.00</b>
	<b>Total recettes</b>	<b>409 082.00</b>	<b>409 082.00</b>		
	<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>26 924.87</b>	<b>191 467.00</b>	<b>-125 962.13</b>	<b>-38 580.00</b>
<b>RESTES A REALISER au 31/12/N</b>					
	<b>Total RAR dépenses</b>				
	<b>Total RAR recettes</b>				
	<b>Solde RAR fonctionnement</b>				

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

No	Libellé	TOTAL	Non ventilables 01	0 SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	8 AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT
<b>DEPENSES</b>		<b>382 157.13</b>	<b>217 615.00</b>	<b>125 962.13</b>	<b>38 580.00</b>
Dépenses réelles		382 157.13	217 615.00	125 962.13	38 580.00
- 01 -	CHARGES A CARACTERE GENERAL	164 542.13		125 962.13	38 580.00
60623	ALIMENTATION				
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4.87		4.87	
616	PRIMES D'ASSURANCES	489.51		489.51	
617	ETUDES ET RECHERCHES	75 822.00		37 242.00	38 580.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	87 361.75		87 361.75	
61884	DIVERSES PRESTATIONS				
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	864.00		864.00	
62312	AVIS APPEL A LA CONCURRENCE				
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES				
- 014 -	ATTENUATIONS DE PRODUITS	317 615.00	217 615.00		
73923	REVERSEMENTS SUR FNGIR	4 983.00	4 983.00		
73925	FONDS DE PEREQUAT. DES RESSOURCES COMM.	212 632.00	212 632.00		
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
6535	FORMATION				
Dépenses d'ordre					
002 Déficit de fonctionnement reporté					
<b>RECETTES</b>		<b>409 082.00</b>	<b>409 082.00</b>		
Recettes réelles		409 082.00	409 082.00		
- 74 -	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	409 082.00	409 082.00		
7411	DOTATION FORFAITAIRE (DGF)				
74124	DOTATION DE BASE DES GROUPEMENTS DE COMM	409 082.00	409 082.00		
Recettes d'ordre					
002 Excédent de fonctionnement reporté					

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

## FONCTIONNEMENT

Fonction 0

SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

(DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)

No	LIBELLE	TOTAL	01 OPERATIONS NON VENTILABLES
<b>DEPENSES</b>		<b>343 577.13</b>	<b>217 615.00</b>
<b>Réalisations</b>		<b>343 577.13</b>	<b>217 615.00</b>
- 011 -	CHARGES A CARACTERE GENERAL	125 962.13	
60623	ALIMENTATION		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4.87	
616	PRIMES D'ASSURANCES	489.51	
617	ETUDES ET RECHERCHES	37 242.00	
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	87 361.75	
61884	DIVERSES PRESTATIONS		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	864.00	
62312	AVIS APPEL A LA CONCURRENCE		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		
- 014 -	ATTENUATIONS DE PRODUITS	217 615.00	217 615.00
73923	REVERSEMENTS SUR FNGIR	4 983.00	4 983.00
73925	FONDS DE PEREQUAT. DES RESSOURCES COMM.	212 632.00	212 632.00
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
6535	FORMATION		
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>			
<b>RECETTES</b>		<b>409 082.00</b>	<b>409 082.00</b>
<b>Réalisations</b>		<b>409 082.00</b>	<b>409 082.00</b>
- 74 -	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	409 082.00	409 082.00
7411	DOTATION FORFAITAIRE (DGF)		
74124	DOTATION DE BASE DES GROUPEMENTS DE COMM	409 082.00	409 082.00
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>			
<b>SOLDE</b>		<b>65 504.87</b>	<b>191 467.00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

## FONCTIONNEMENT

Fonction 0

SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES

(DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)

No	LIBELLE	020 ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE
<b>DEPENSES</b>		<b>125 962.13</b>
<b>Réalisations</b>		<b>125 962.13</b>
- 011 -	CHARGES A CARACTERE GENERAL	125 962 13
60623	ALIMENTATION	
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4.87
616	PRIMES D'ASSURANCES	489.51
617	ETUDES ET RECHERCHES	37 242.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	87 361.75
61884	DIVERSES PRESTATIONS	
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	864.00
62312	AVIS APPEL A LA CONCURRENCE	
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	
- 014 -	ATTENUATIONS DE PRODUITS	
73923	REVERSEMENTS SUR FNGIR	
73925	FONDS DE PEREQUAT. DES RESSOURCES COMM.	
- 65 -	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
6535	FORMATION	
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		
<b>RECETTES</b>		
<b>Réalisations</b>		
- 74 -	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
7411	DOTATION FORFAITAIRE (DGF)	
74124	DOTATION DE BASE DES GROUPEMENTS DE COMM	
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		
<b>SOLDE</b>		<b>-125 962.13</b>



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

## FONCTIONNEMENT

*Fonction 8*
**AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT  
(DETAIL DES SOUS-RUBRIQUES)**

No	LIBELLE	TOTAL	815 TRANSPORTS URBAINS
<b>DEPENSES</b>		<b>38 580.00</b>	<b>38 580.00</b>
<b>Réalisations</b>		<b>38 580.00</b>	<b>38 580.00</b>
- 011 - 617	CHARGES A CARACTERE GENERAL ETUDES ET RECHERCHES	38 580.00 38 580.00	38 580.00 38 580.00
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>			
<b>SOLDE</b>		<b>-38 580.00</b>	<b>-38 580.00</b>



**ANNEXES**

100  
100  
100  
100  
100



# Communauté de communes Saint-Germain & Seine et Forêts

Liste des marchés conclus en 2014  
(Article 133 du code des marchés publics)

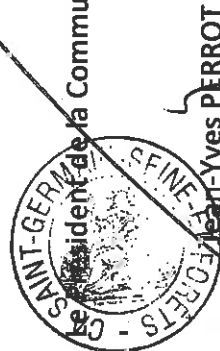
Pour les marchés de services :

Objet	Nom de l'attributaire	Code postal	Date du marché	Montant du marché
MISSION D'ETUDE	RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES	35 000	03/02/2014	Pour la tranche supérieure ou égale à 15 000 € et inférieure à 90 000 € 28 497 € HT
MISSION D'ETUDE	TRANSPORT TECHNOLOGIE CONSULT KARLSRUHE GMBH (TTK)	75 008	23/06/2014	26 100 € HT
NEANT				Pour la tranche supérieure ou égale 90 000 € et inférieure à 207 000 €
NEANT				Pour la tranche supérieure ou égale à 207 000 €

Publié le : 31 MARS 2015

Parution dans le recueil des actes administratifs du 1<sup>er</sup> semestre 2015

Président de la Communauté d'agglomération



Yves PERROT

# Communauté de communes Saint-Germain & Seine et Forêts

## Liste des marchés clôturés en 2014

Pour les marchés de services :

Objet	Nom de l'attributaire	Code postal	Date de clôture	Montant du marché
MISSION D'ETUDE	RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES	35 000	17/12/2014	Pour la tranche supérieure ou égale à 15 000 € et inférieure à 90 000 € 28 497 € HT
NEANT				Pour la tranche supérieure ou égale 90 000 € et inférieure à 207 000 €
NEANT				Pour la tranche supérieure ou égale à 207 000 €

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL		C1.1

**C1.1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL

NEANT

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : intb9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :  
 ETPT : Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année  
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex. CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV - ANNEE KFS</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014 (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/2014	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

NEANT

(1) CATEGORIES : A,B et C.  
 (2) SECTEUR ADM: administratif

TECH : Technique  
 SP : Sportif

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle brute).

(4) CONTRAT : Voir du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi  
 3-2-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes  
 3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quote de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'un autorité qui s'impose à la collectivité ou a l'établissement en matière de création, de  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats adés")

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de


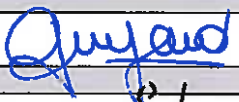


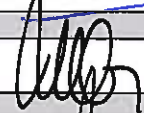



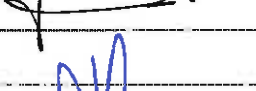


(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 24 JUN 2015**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
<b>AIGREMONT</b>			
Marie-Claude MEGE		Samuel BENOUDIZ	
<b>CHAMBOURCY</b>			
Caroline DOUCET		François ALZINA	
Pierre MORANGE			
<b>FOURQUEUX</b>			
Daniel LEVEL		Elisabeth GUYARD	
<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>			
Florence GENOUVILLE		Jean-Yves BOUHOUD	
<b>LE PECQ</b>			
Alain TORET		Frédérique MIOT	
Jean-Noël AMADEI		Laurence BERNARD	
Pascal SIMONNET		Reine AIRAUDO	
<b>LE PORT-MARLY</b>			
François ROUSSEL-DEVAUX		Marcelle GORGUES	
<b>LOUVECIENNES</b>			
Florence ESNAULT		Pierre-François VIARD	
Stéphane PIIER			
<b>MAREIL-MARLY</b>			
Bernard DUMORTIER		Brigitte MORVANT	
<b>MARLY-LE-ROI</b>			
Alexandra DUHAZE		Benoît BURGAUD	
Jacques CHESNAIS		Jean-Yves PERROT	
Laurent RIBAUT		Noella ARNAUDO	
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>			
Agnès CERIGHELLI		Anne GOMMIER	
Arnaud PERICARD		Emmanuel LAMY	
Gilbert AUDURIER		Isabelle RICHARD	
Marta DE CIDRAC		Mary-Claude BOUTIN	
Maurice SOLIGNAC		Pascal LEVEQUE	
Philippe PIVERT		Sylvie HABERT-DUPOUIS	



**CERTIFIE LE PRESENT COMPTE ADMINISTRATIF** rendu pour les recettes et les dépenses de l'exercice **2014** par nous, Jean-Yves PERROT, Président de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Seine et Forêts.

Fait à Saint-Germain-en-Laye,  
Le 25 juin 2015

**Jean-Yves PERROT**  
**Président de la Communauté d'agglomération**

**Compte Administratif** approuvé par les membres du Conseil communautaire :

**Ont participé au vote :**

Madame MEGE, Monsieur BENOUDIZ, Monsieur ALZINA, Monsieur LEVEL, Madame GUYARD, Madame GENOUVILLE, Monsieur BOUHOUD, Monsieur TORET, Monsieur AMADEI, Monsieur SIMONNET, Madame MIOT, Madame BERNARD, Madame AIRAUDO, Monsieur ROUSSEL-DEVAUX, Madame GORGUES, Monsieur VIARD, Madame ESNAULT, Monsieur PIHIER, Monsieur DUMORTIER, Madame MORVANT, Madame DUHAZE, Monsieur CHESNAIS, Monsieur RIBAUT, Monsieur BURGAUD, Monsieur PERROT, Madame ARNAUDO, Madame CERIGHELLI, Monsieur PERICARD, Madame DE CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Monsieur PIVERT, Madame GOMMIER, Monsieur LAMY, Madame RICHARD, Monsieur LEVEQUE.









05000 -CA ST GERMAIN SEINE ET FORETS

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2013	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2014
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	0,00	0,00	26 924,87	0,00	26 924,87
TOTAL I	0,00	0,00	26 924,87	0,00	26 924,87
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	26 924,87	0,00	26 924,87